



PICARDIE  
NATURE

# Dossier de demande de dérogation : de capture d'espèces protégées

pour la période 2025 - 2029

(décembre 2024)



Le projet "étude, protection et sensibilisation à la faune sauvage régionale" est cofinancé par le FEDER 2021-2027



Région  
Hauts-de-France

Les actions menées par Picardie Nature sont permises par le soutien et la participation des adhérents, des donateurs et des bénévoles ainsi que par la collaboration et l'aide de différents partenaires.



SERVICE  
CIVIQUE  
Une mission pour chacun  
au service de tous

Picardie Nature est une association d'étude et de protection de la nature de type loi 1901. Elle a été créée en 1970 à l'initiative de citoyens décidés à œuvrer ensemble pour la conservation de la biodiversité (flore et faune sauvage) et plus largement pour la préservation de notre environnement en Picardie. L'association inscrit résolument son action dans la **défense de l'intérêt général au profit des générations actuelles et futures**. Elle est membre de France Nature Environnement et agréée **par les Ministères de l'Écologie et du Développement durable et de l'Éducation Nationale**.

Très axée sur la conduite d'activités naturalistes depuis sa création (notamment avifaune), Picardie Nature est devenue au fil des années une **structure réputée au niveau régional auprès des administrations** et des collectivités publiques. Ses membres actifs salariés et bénévoles connaissent bien l'écologie de la plupart des espèces faunistiques. De plus, elle sait prendre toutes les précautions qui s'imposent afin d'éviter la destruction accidentelle d'individus. Avec **l'expérience acquise datant de plus de 50 ans**, elle sait utiliser les méthodes d'inventaires les plus adaptées aux différents contextes.

Au cours de ses 50 ans d'existence, la mobilisation citoyenne s'est renforcée et articulée en plusieurs missions :

### **Mission études faune**

Cette mission « observatoire » réalise des études, des recherches et des enquêtes sur la faune sauvage. Il s'appuie sur des naturalistes bénévoles et professionnels, **organisés en 15 réseaux de spécialistes** (oiseaux, chauves-souris, libellules...), qui étudient ces groupes d'animaux sur l'ensemble de la Picardie. Plus d'une centaine d'intervenants bénévoles sont aguerris aux techniques d'inventaire et de capture de la faune sauvage.

#### **L'objectif est de mieux connaître pour mieux protéger.**

Ces observations de terrain permettent de collecter des informations sur les espèces animales : répartition géographique, effectifs, comportements, habitats, évolution des populations... grâce à un outil informatique développé par l'association (Clicnat).

Toutes ces données aboutissent à la rédaction de documents (atlas de répartition, publications scientifiques, listes d'espèces menacées...) qui permettent d'influer sur les politiques de protection de la nature, et d'intervenir en faveur des espaces naturels et des espèces sauvages comme :

- les oiseaux
- les mammifères marins
- les mammifères terrestres
- les chauves-souris (chiroptères)
- les amphibiens et reptiles
- les libellules et demoiselles (odonates)
- les criquets, sauterelles, grillons (orthoptères)
- les mollusques
- les papillons
- les coccinelles
- les syrphes
- les punaises
- les abeilles, bourdons, guêpes
- les araignées

En 2009, la mission études de la faune sauvage a, sous l'impulsion financière de la DREAL Picardie et du Conseil Régional des Hauts de France, lancé un vaste programme d'acquisition de connaissances faunistiques en Picardie : le **projet d'observatoire de la faune sauvage**, qui a pris son essor au fil des années, et fait désormais partie des principaux leviers de connaissance de la biodiversité auprès des pouvoirs publics.

Ce projet a pour objectifs :

- améliorer la connaissance de la faune de Picardie, et en particulier la liste, la répartition et l'état des populations d'espèces et leur évolution dans le temps et dans l'espace, voire leur écologie en région ;
- axer les recherches sur les espèces menacées pour lesquelles la Picardie a une responsabilité affirmée pour leur conservation : principalement les vertébrés mais aussi les invertébrés ;
- informer les picards et les impliquer dans la collecte des données, en s'appuyant sur des bénévoles qui sont mobilisés via un réseau d'observateurs, d'informateurs, à conforter et à former (voir notamment Clicnat ici : <https://clicnat.fr/>)

**C'est dans le cadre de recherches de terrain que la présente demande est déposée en vue de l'examen par le CNPN.**

### **Mission protection faune**

Cette mission mène des actions préventives en faveur de la conservation d'espèces particulières comme :

- × Les phoques

à travers un programme d'étude et de protection

- × Les busards

à travers des prospections en zones cultivées et la protection des nichées (déplacement éventuel de nids et recueil des jeunes en centre de soins)

- × Les amphibiens

à travers l'installation de dispositifs temporaires ou permanents de passage à amphibiens

- × Les chauves-souris

en dispensant des conseils auprès des particuliers qui découvrent la présence de chauves-souris dans leur habitation.

### **Mission découverte nature**

L'objectif est de transmettre les savoirs et compétences, acquis par l'association au fil des années, au grand public et aux scolaires pour la connaissance et la protection de la biodiversité.

Pour ce faire, des sorties, des ateliers, des chantiers, des formations et des stages sont proposés dans un calendrier semestriel. L'ensemble de ces manifestations est gratuite pour le grand public. Des animations, à la demande des groupes (scolaires, associations, groupes de randonneurs...), sont également réalisables sur devis.

En résumé :

**La présente demande concerne principalement l'étude et le suivi des populations d'espèces protégées en Picardie (mission études de Picardie Nature, dans un objectif d'amélioration de la connaissance. Elle concerne plus occasionnellement des actions de sensibilisation du public et de protection de la faune.**

**Cette demande de dérogation est formulée pour les cinq années à venir dans les conditions explicitées ci-après.**

**Elle ne prend pas en considération les espèces concernées par le programme de protection de la faune de Picardie Nature, à commencer par les Busards en grande culture ; ces derniers ont fait l'objet dernièrement d'un dossier spécifique de capture/enlèvement.**

## DEMANDE DE DEROGATION POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de  
faune et de flore sauvages protégées

### A. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et Prénom : THIERY Patrick

Adresse : 233 rue Éloi Morel

Commune : AMIENS

Code postal : 80 000

Nature des activités : Étudier et protéger la faune de Picardie, sensibiliser le public, intervenir  
auprès des décideurs

Qualification : Président de l'association Picardie Nature

### B. IDENTIFICATION DES SPECIMENS

La présente demande concerne **37 espèces protégées** présentes (au moins historiquement) en Picardie dont la capture ou l'enlèvement sont interdits. Étant donné la nature des opérations prévues (inventaires et suivis), il n'est pas possible de déterminer le nombre d'individus de chaque espèce qui sera concerné.

#### MAMMIFERES :

- Musaraigne aquatique, *Neomys fodiens*
- Campagnol amphibie, *Arvicola sapidus*
- Crossope de Miller *Neomys milleri*
- Muscardin *Muscardinus avellanarius*

#### LEPIDOPTERES :

- Cuivré des marais, *Lycaena dispar*
- Azuré du Serpolet, *Maculinea arion*
- Azuré de la croisette, *Maculinea alcon rebeli*
- Damier de la Succise, *Euphydryas aurinia*
- Fadet des tourbières, *Coenonympha tullia*
- Laineuse du Prunellier, *Eriogaster catax*
- Sphinx de l'Epilobe, *Proserpinus proserpina*

#### ODONATES :

- Leucorrhine à large queue, *Leucorrhinia caudalis*
- Leucorrhine à gros thorax, *Leucorrhinia pectoralis*
- Cordulie à corps fin, *Oxygastra curtisii*
- Agrion de Mercure, *Coenagrion mercuriale*

#### **MOLLUSQUES :**

- Mulette épaisse, *Unio crassus*
- Grande Mulette, *Margaritifera auricularia*
- Planorbe naine, *Anisus vorticulus*

#### **REPTILES :**

- Lézard agile ou des souches, *Lacerta agilis*
- Lézard des murailles, *Lacerta muralis*
- Lézard vert, *Lacerta viridis*
- Lézard vivipare, *Lacerta vivipara*

#### **AMPHIBIENS :**

- Salamandre tachetée, *Salamandra salamandra*
- Triton crêté, *Triturus cristatus*
- Triton ponctué, *Triturus vulgaris*
- Triton alpestre, *Triturus alpestris*
- Triton palmé, *Triturus helveticus*
- Grenouille de Lessona, *Rana lessonae*
- Grenouille rieuse, *Rana ridibunda*
- Grenouille agile, *Rana dalmatina*
- Grenouille des champs *Rana arvalis*
- Crapaud commun, *Bufo bufo*
- Sonneur à ventre jaune, *Bombina variegata*
- Rainette verte, *Hyla arborea*
- Crapaud calamite, *Bufo calamita*
- Pelodyte ponctué, *Pelodytes punctatus*
- Alyte accoucheur, *Alytes obstetricans*

### **C. FINALITE DE LA CAPTURE**

La demande de dérogation est effectuée dans **l'intérêt de la faune sauvage, pour sa protection et à des fins d'amélioration des connaissances et d'éducation.**

La mission études de la faune sauvage de l'association (*cf. présentation page 2 également*) a pour mission d'améliorer les connaissances sur la faune (écologie, biologie, répartition géographique...) et constitue un appui aux politiques publiques en matière de prise en compte de la biodiversité.

Il conduit **régulièrement des campagnes d'inventaires et des sorties-études ciblées** sur telle ou telle espèce, ou tel ou tel habitat naturel, tout en intervenant également (notamment les bénévoles) sur de la collecte opportuniste d'observations acquises au « glanage ». Toutes les personnes amenées à intervenir dans les prospections sont en tout cas connues de la mission études de la faune sauvage.

Les inventaires ne sont pas une fin en soi. Certes, l'amélioration des connaissances reste un point crucial du projet d'observatoire de la faune sauvage ainsi que de cette présente demande de dérogation, mais cette dernière a avant tout pour finalité de :

- actualiser un référentiel faune régional et notamment affiner les degrés de rareté et de menace régionale. Ce référentiel faunistique est utilisé régulièrement par tout un éventail d'acteurs en région (bénévoles naturalistes, structures gestionnaires d'espaces naturels, bureaux d'études en environnement, organismes de police de la nature, services instructeurs de type DREAL et DDT...);
- réaliser des listes rouges régionales (Haut-de-France) des espèces animales menacées et dont la première évaluation est prévue en 2020 ;

- peser dans les schémas régionaux d'aménagement du territoire et d'environnement (SRCE, SCAP, SRCAE etc.) ;
- œuvrer dans le cadre de la déclinaison des plans nationaux d'action ;
- faciliter la contractualisation de nouveaux sites gérés à des fins conservatoires
- pouvoir faire des recours en justice en cas d'atteinte à des espèces et/ou à des habitats d'espèces protégées.

**Dans les activités d'inventaires conduites et/ou prévues, priorité est donnée aux espèces faisant l'objet de plans nationaux d'actions (ex : odonates, papillons, Sonneur à ventre jaune) et à celles inscrites à la liste rouge picarde (mieux connaître pour mieux les protéger).** Picardie Nature est une structure très active et reconnue dans sa participation aux listes rouges. A titre d'exemple, l'association a participé récemment (2024) à plusieurs travaux de réactualisation de listes à l'échelle des Hauts-de-France, en associant de façon collégiale un bon nombre de partenaires comme le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France (CEN Picardie), le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, les bureaux d'études (Ecosphère, CERE, Biotope...), l'URCPIE Picardie, les Fédérations de chasse, l'ONCFS.... Pour les 5 années à venir, ces travaux de listes rouges vont continuer à l'échelle des Hauts-de-France. Dans ce cadre, des inventaires de terrain seront réalisés pour affiner l'état des connaissances de certains groupes de faune (mammifères, amphibiens, lépidoptères...). Ces travaux constituent un outil d'aide important à la décision. Ils aident à identifier les espèces prioritaires et à orienter les stratégies d'actions. Ils sont utilisés par les services instructeurs et les bureaux d'études lors de la prise en compte de la biodiversité dans différents projets. Ils sont également fréquemment utilisés par les gestionnaires d'espaces naturels, les collectivités, les associations et les naturalistes. Bien évidemment, les données nouvelles de répartition des espèces concernées alimenteront les Plans Nationaux d'Action et seront versées à l'INPN, ainsi qu'aux opérateurs nationaux de ces Plans (LPO, SHF etc.).

Les objectifs à atteindre ne peuvent l'être sans la capture d'un certain nombre d'individus. Cette capture temporaire n'est pratiquée **que si l'identification formelle de l'espèce l'impose ou pour des besoins de marquage.** Elle peut également être pratiquée **dans le cadre d'actions de sensibilisation sur le terrain** (présentation des individus auprès du public). Les méthodes utilisées sont les plus courantes, sans mutilation des individus et avec un stress réduit au minimum (temps de manipulation très court). Suite à cette capture, tous les individus seront relâchés vivants sur leur lieu de capture, il n'y a donc pas d'atteinte à l'état de conservation des populations concernées, ni à leur milieu de vie.

## D. MODALITES ET TECHNIQUES DE CAPTURE

**Tous les individus capturés seront relâchés sur place** dans les quelques minutes suivant leur capture (ou leur manipulation pour le cas des piégeages avec mise en « réserve »), le temps de réaliser leur identification et/ou leur marquage (cf. tableau en fin de dossier pour les opérations détaillées par espèce).

Ces manipulations sont réalisées couramment par les naturalistes de l'association sur de nombreuses espèces non protégées, la destruction accidentelle d'individus reste exceptionnelle. Les manipulations envisagées ne portent pas atteinte à la survie des individus et donc à l'état de conservation des populations des espèces concernées. Bien qu'il s'agisse pour l'essentiel d'espèces rares et menacées (tableau récapitulatif en fin de dossier), les techniques mises en œuvre ne conduisent pas à un accroissement des pressions sur les populations concernées.

Les suivis scientifiques de populations d'espèces sont réalisés sur des sites ou des secteurs géographiques où **ces espèces sont localement bien représentées** et la capture peut, pour se faire, être pratiquée (ex : papillons protégés).

Toutefois, c'est aussi dans des **sites de présence occasionnelle voire potentielle** (à proximité et en lien avec des stations déjà connues et recensées) que la capture aura lieu, à but d'inventaire et de protection/gestion de nouveaux sites régionaux. Le fait de **prouver formellement l'identification d'une espèce hors bastion connu** en région revêt ici une importance particulière car c'est un préalable indispensable à la mise en place de mesures concrètes de conservation.

**Aucune destruction ni aucune perturbation intentionnelle (au sens juridique) ne sont envisagées.** Toutefois, certains individus pourraient accidentellement faire l'objet de mortalité involontaire du fait des captures et des piégeages. C'est le cas de certains odonates, lépidoptères (ex : lors de captures au filet) et de la Musaraigne aquatique (piège INRA avec dortoir).

Pour limiter ces cas de figure dommageables, Picardie Nature s'appuie avant tout sur la **compétence et l'expérience des opérateurs habituels de l'association** (maniement du matériel, connaissance de la phénologie, etc.). En effet, comme indiqué dans le chapitre introductif, nous prendrons toutes les précautions pour éviter la destruction accidentelle d'individus et nous avons le recul nécessaire pour utiliser ces méthodes dans les meilleures conditions. La qualification des intervenants est détaillée dans le chapitre E.

Le respect des horaires réguliers pour relever des nasses à amphibiens ou l'usage du filet de capture en dernier recours pour les insectes (prise de vue photographique généralement suffisante) sont deux exemples permettant de limiter encore plus la mortalité accidentelle.

## **E. QUALIFICATION DES PERSONNES**

Les personnes en charge des opérations sur le terrain sont les chargés d'études scientifiques de l'association qui possèdent tous une formation supérieure en biologie ou écologie, sous la coordination du chargé de mission scientifique de la mission études de la faune sauvage de Picardie Nature, par ailleurs membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Ces personnes sont également des animateurs natures connaissant parfaitement bien les conditions à respecter lors de la capture d'individus durant des sorties nature auprès du grand public.

**L'équipe est pluridisciplinaire, ce qui signifie que chaque salarié permanent connaît la plupart des groupes faunistiques présents sur le territoire Picard.** Le tableau ci-dessous met en évidence les spécialités, c'est-à-dire les domaines de prédilection de chaque intervenant salarié, couvert par un plan de charge conséquent concernant le groupe de faune en question.

Nom	Niveau d'études	Diplôme	Année d'embauche	Spécialités
Vincent Acloque	Bac + 2	BTS Gestion et Protection de la Nature	2020	Oiseaux, batraciens, reptiles, odonates, mammifères terrestres
Simon Barbier	Bac + 2	BTS Gestion et Protection de la Nature	2019	Insectes (syrphes, punaises, abeilles sauvages, papillons...)
Marine Blaizel	Bac	BPJEPS Education à l'Environnement et au Développement Durable	2023	Animation nature multigroupes
Pauline Delattre	Bac + 2	BTS Gestion et Protection de la Nature	2022	Animation nature multigroupes
Lucie Dutour	Bac + 5	Master 2 Gestion de la Biodiversité des Ecosystèmes continentaux	2009	Chiroptères (animatrice du plan d'action chiroptères), Orthoptères, Mollusques
Kévin Gruau	Bac + 5	Master 2 Gestion des habitats et des bassins versants	2021	Insectes, Mammifères, Amphibiens et Reptiles
Thomas Hermant	Bac + 5	Master 2 Gestion de la Biodiversité des Ecosystèmes continentaux et côtiers	2009	Mammifères terrestres, Oiseaux, Coccinelles
Sébastien Legris	Bac + 2	BTS Gestion et Protection de la Nature	2002	Oiseaux, Batraciens, Reptiles, Odonates, Arachnides
Sébastien Maillier	Bac + 5	DESS Génie écologique	2009	Membre du CSRPN Picardie en tant qu'écologue pluridisciplinaire faune/flore
Sarah Monnet	Bac + 5	Master 2 Génie écologique	2017	Mammifères marins
Anne-Gaëlle Mothé	Bac + 3	BTS GPN + Licence pro Système d'Information Géographique	2021	Avifaune, Odonates, Orthoptères, Amphibiens
Antoine Pudepièce	Bac + 5	Master Gestion et conservation de la biodiversité	2021	Mammifères terrestres, chiroptères, oiseaux

Les membres et bénévoles de l'association pouvant aussi s'impliquer dans ces études de terrain ; **il est demandé que l'autorisation de capture soit accordée à la personne morale "Association Picardie Nature" ; celle-ci s'assurera de la compétence des personnes affectées aux opérations de terrain.**

Concernant les membres bénévoles, ils sont amenés à intervenir dans les cas suivants :

- soit accompagnés par un chargé d'études /de mission lors d'une journée d'inventaire spécifique ;
- soit seuls si ils ont reçu une formation spécifique aux taxons à observer (reconnaissance, manipulation, précautions sanitaires etc...).

## F. PERIODE OU DATE DE CAPTURE

La demande de dérogation est prévue pour une durée de cinq ans, soit de **2025 à 2029**. Les captures des espèces concernées se font à la période d'activité maximale, principalement au printemps et en été (voir tableau ci-dessous).

## G. LIEUX DE CAPTURE

L'association a compétence sur l'ensemble des trois départements (Somme, Oise et Aisne) du territoire picard. Elle est donc amenée, sur les cinq prochaines années, à étudier les populations de ces espèces sur l'ensemble de son territoire de compétence.

**Aussi, Picardie Nature souhaiterait, d'une manière générale, que cette demande de capture d'espèces protégées soit valable pour l'ensemble des 3 départements de Picardie.**

Toutefois, le tableau qui va suivre précise, lorsque c'est possible, les **territoires et les zones géographiques qui sont davantage ciblés par la présente demande**. Dans les faits, la capture d'un individu d'une espèce protégée a davantage de chances d'avoir lieu dans un secteur où elle n'est pas régulièrement répertoriée (car il peut être crucial de prouver la présence de cette dernière en dehors des noyaux connus de population de cette espèce), conformément aux objectifs de notre projet observatoire de la faune sauvage de Picardie, et à notre souci de pouvoir faire protéger de nouveaux secteurs géographiques et/ou nouveaux sites naturels.

## H. MESURES PREVUES EN COMPLEMENT POUR LE MAINTIEN DES ESPECES

Comme décrit précédemment, les animaux faisant l'objet d'une capture sont relâchés. En complément, l'association s'investit déjà dans divers projets d'études faunistiques et met à disposition du grand public via la base en ligne Clicnat, les données de ces espèces sur un maillage de 5km\*5km. Le site public de Clicnat permet aux citoyens picards (et au delà de la Picardie) de les sensibiliser à la richesse et également aux menaces pesant sur notre faune régionale. **L'association œuvre également concrètement à la protection des espèces sauvages** en installant des dispositifs (ex : protection des nichées de busards, nichoirs à hirondelles etc.).

D'autres actions pourront contribuer au maintien des espèces telles que les interventions de Picardie Nature auprès des sylviculteurs, agriculteurs et autres organismes socio-professionnels. L'association pèsera de tout son poids, comme elle l'a toujours fait, pour **préserver les habitats naturels et surtout les habitats d'espèces**.

## I. MODALITES DE COMPTE RENDU

Un **bilan annuel** reprenant les secteurs prospectés pour les espèces de la présente demande ainsi que les résultats des études sera transmis à la DREAL Picardie, aux DDT de l'Aisne et de l'Oise ainsi qu'à la DDTM de la Somme.

Un **rapport global sera transmis au terme de la période de validité de la dérogation** à ces mêmes directions (2024).

## J. TABLEAU RECAPITULATIF

Groupes	Espèces	Protection nationale et européenne	Département de Picardie concerné			Territoire d'études ou d'inventaire envisagé	Objectifs	Périodes des suivis	Méthodes envisagées
<b>Mammifères (3)</b>	Musaraigne aquatique <i>Neomys fodiens</i>	Art.2 N	2	60	80	Toutes les zones humides picardes	Évaluer les effectifs des populations	Printemps à automne	Piège INRA avec dortoir contrôlé toutes les 24h au petit matin
	Campagnol amphibie <i>Arvicola sapidus</i>	Art.2 N	2	60		Ruisseaux et autres petits cours d'eau en limite de répartition entre <i>Arvicola sapidus</i> et <i>terrestris</i> (centre 60 et sud 02)	Évaluer les effectifs des populations et connaître la limite d'aire mondiale	Printemps à automne	Ratière non létale relevée 2 fois par tranche de 24 heures (protocole et partenariat fort avec la SFEPM dans le cadre de l'inventaire national)
	Crossope de Miller <i>Neomys milleri</i>	Art.2 N	2	60	80	Cours d'eau, mais aussi prairies humides et marais, voire des boisements humides de feuillus.	Évaluer les effectifs des populations et connaître la limite d'aire mondiale	Printemps à automne	Piège INRA avec dortoir contrôlé toutes les 24h au petit matin
	Muscardin <i>Muscardinus avellanarius</i>	Art.2 N, DH Ax IV	2	60	80	Sous-bois denses, les lisières boisées, les fruticées, ou encore les secteurs de bocages et de bosquets riches en feuillus.	Évaluer les effectifs des populations	Printemps à automne	Méthode des tubes nichoirs ou nest-tubes
<b>Lépidoptères (7)</b>	Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i>	Art.2 N, DH Ax II et IV	2	60	80	Département 80 (Vallée de la Somme et de ses affluents, Nord Plateau Picard au sud de Montdidier/Roye), Dpt 60 et 02 (ensemble de ces 2 départements)	Évaluer les effectifs des populations	Mai-Sept	avec filet, dans la mesure où une approche photographique ou aux jumelles est inefficace pour identifier l'espèce avec certitude
	Azuré du Serpolet <i>Maculinea arion</i>	Art.2 N, DH Ax IV	2			Pelouses à thym à l'est de Laon	Évaluer les effectifs des populations ; évaluer les capacités de déplacements des individus	Juin-Juillet	
	Azuré de la croissette <i>Maculinea alcon rebeli</i>	Art. 3 N	2	60		Territoire du Grand Laonnois (02) et sud de l'Oise (PNR Oise Pays de France)	Évaluer les effectifs des populations	Juin-Juillet	
	Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	Art. 3 N, DH Ax II	2	60	80	Pays de Bray (60), Laonnois (02), vallée de la Bresle, du Liger et des Evoissons (80/60) + vallées de la Somme et de la l'Avre (potentialités dans le 80)	Évaluer les effectifs des populations ; évaluer les capacités de déplacements des individus entre différents secteurs de coteaux	Mai-Juin	
	Fadet des tourbières <i>Coenonympha tullia</i>	Art 3 N	2			Vallée de la Somme axonaise et Grand Laonnois (potentialités)	Espèce non revue depuis 1970, à rechercher	Juin-Août	avec filet (précautions lors du geste indispensables!)
	Laineuse du Prunellier <i>Eriogaster catax</i>	DH Ax II et IV	2	60	80	Territoire : Picardie – pas de site particulier - présence fort ancienne dans l'Oise (sans signification)	Retrouver cette espèce considérée comme disparue	Mai-Sept	piège lumineux (vapeur mercure, piège actinique aussi)
	Sphinx de l'Epilobe <i>Proserpinus proserpina</i>	DH Ax IV	2	60	80	Toute la Picardie (au vu des captures à la lumière intervenant sur l'ensemble du territoire)	Présence/Absence des espèces sur différents sites	Mai-Sept	piège lumineux (vapeur mercure, piège actinique aussi)
<b>Odonates (4)</b>	Leucorrhine à large queue <i>Leucorrhinia caudalis</i>	Art. 2 N, DH Ax IV	2	60	80	Vallée de l'Avre (80) entre Longueau et Guerbigny – marais de Sacy et de Bourneville, Forêt de Compiègne-Laigue-Ourscamps (60) – Aisne (toutes les zones humides)	Localisation des lieux de développement larvaire en lien avec les herbiers aquatiques et évaluation des effectifs	Mai-juin	Usage du filet (si nécessaire pour identifier formellement)
	Leucorrhine à gros thorax <i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Art.2 N, DH Ax II et IV	2	60	80	Mêmes secteur que <i>L. caudalis</i> , en ajoutant la Baie de Somme	Localisation des lieux de développement larvaire en lien avec les herbiers aquatiques et évaluation des effectifs	Mai	Usage du filet (si jumelles et photographies insuffisantes)
	Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	Art.2 N, DH Ax II et IV	2	60	80	Toute la vallée de la Somme (80) – vallée de l'Avre et de la Noye (80) et vallée du Thérain (60)	Identification, effectif des populations	Mai-Juillet	avec filet
	Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	DH Ax II	2	60	80	Vallée de la Souche (02), Vallées de la Thève et de la Brèche (60), Vexin (60), Vallées de la Bresle, de la Noye, de la Somme et de l'Authie (80)	Identification, effectif des populations	Mai-Juillet	avec filet (si identification impossible sans capture)

<b>Reptiles (4)</b>	Lézard agile ou des souches <i>Lacerta agilis</i>	Art.2 N, DH Ax IV	2	60		Laonnois, Soissonnais, Sud de l'Aisne (02), Forêts du sud de l'Oise, Clermontois et Vexin (60)	Identification, effectif des populations	Mars- Octobre	Main		
	Lézard des murailles <i>Lacerta muralis</i>	Art.2 N, DH Ax IV	2	60	80	Toute la Picardie			Main		
	Lézard vert <i>Lacerta viridis</i>	Art.2 N, DH Ax IV	2	60		Laonnois, Soissonnais, Sud de l'Aisne (02), Compiégnois et Vexin (60)			Main		
	Lézard vivipare <i>Lacerta vivipara</i>	Art.3 N, DH Ax IV	2	60	80	Toute la Picardie			Main		
<b>Amphibiens (15)</b>	Rainette verte <i>Hyla arborea</i>	Art.2 N, DH Ax IV	2	60	80	Essentiellement Littoral picard, Vallées de la Somme (80) et de l'Oise, Thiérache, Laonnois, Tardenois, Sud Aisne (02), Clermontois et Bray (60)	Identification, effectif des populations dans les lieux de ponte par exemple (larves et adultes)	Avril-juillet	Épuisette + main		
	Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i>	Art.2 N, DH Ax IV	2	60	80	Essentiellement Littoral picard, Vallées de la Somme (80) et de l'Oise (60), Vermandois, camp militaire de Sissonne, Soissonnais (02)	Évaluer les effectifs des populations	Mars-juillet	Épuisette + main		
	Pelodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	Art.3 N	2	60	80	Essentiellement Littoral picard, Vallée de la Somme (80), Vermandois, camp militaire de Sissonne, Soissonnais et sud de l'Aisne (02)	Évaluer les effectifs des populations	Mars-juillet	Épuisette + main		
	Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	Art.2 N, DH Ax IV	2	60	80	Toute la Picardie, compte tenu de la distribution picarde de la plupart des amphibiens cités ici. Seule exception, le Sonneur à ventre jaune qui pourra faire l'objet de captures dans le sud de l'Aisne (sud de Soissons) et la Grenouille des champs, principalement présente sur les marais arrière littoraux	Évaluer les effectifs des populations	Mars-octobre	Épuisette + nasse (relevé quotidien) + main		
	Grenouille de Lessona <i>Rana lessonae</i>	Art. 2 N	2	60	80			mars-juin	Épuisette + nasse (relevé quotidien) + main		
	Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	Art. 2 N	2	60	80			Février-juin	Épuisette + nasse (relevé quotidien) + main		
	Grenouille rieuse <i>Rana ridibunda</i>	Art 3 N	2	60	80			mars-juin	Épuisette + nasse (relevé quotidien) + main		
	Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	Art 3 N	2	60	80			février-mai	Épuisette + main		
	Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	Art. 2 N, DH Ax II et IV	2					avril-août			
	Grenouille des champs <i>Rana arvalis</i>	Art 1 et 2 N, DH Ax IV			80			mars-août			
	Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>	Art 3 N	2	60	80			février-octobre	Épuisette + nasse (relevé quotidien) + main		
	Triton palmé <i>Triturus helveticus</i>	Art 3 N	2	60	80			février-juin			
	Triton ponctué <i>Triturus punctatus</i>	Art 3 N	2	60	80			février-juin			
	Triton alpestre <i>Triturus alpestris</i>	Art 3 N	2	60	80			février-juin			
	Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>	Art. 2 N, DH Ax II et IV	2	60	80			février-juin			
<b>Mollusques (3)</b>	Mulette épaisse <i>Unio crassus</i>	Art. 2 N, DH Ax II et IV	2	60	80			Ensemble des zones humides pour la Mulette épaisse ; Vallée de l'Avre et de la Somme (80/02) pour la Planorbe naine ; vallée de l'Oise, de l'Aisne et de leurs affluents pour la Grande Mulette	Améliorer la connaissance sur l'écologie des espèces et leur répartition; évaluer les effectifs des populations	Toute l'année	Capture-relâcher
	Grande Mulette <i>Margaritifera auricularia</i>	Art. 2 N, DH Ax IV	2	60						Toute l'année	
	Planorbe naine <i>Anisus vorticulus</i>	Art. 2 N, DH Ax II et IV	2		80					Toute l'année	

### Liste des espèces protégées pour lesquelles une dérogation à l'interdiction de capture est demandée

Légende :

- Art.2 ou 3 = articles 2 et 3 des arrêtés ministériels fixant les listes d'espèces d'insectes et d'amphibiens protégés ;
- DO : Annexe I de la Directive Oiseaux ;
- DH : Annexe II ou IV de la Directive habitats, faune, flore ;